

COMMUNIQUE SUR LES CHÈQUES CESU

La Collectivité Territoriale de Martinique informe les bénéficiaires de l'APA et de la PCH que le versement en CESU de leur prestation pour le mois de décembre sera malheureusement effectué avec quelques jours de retard.

Ce retard n'est pas le fait de la CTM qui a passé ses commandes dans les délais.

En effet, les chéquiers CESU sont commandés par la CTM, puis préparés et adressés directement aux bénéficiaires par un prestataire de service retenu dans le cadre d'une procédure de marché public.

La production des chéquiers CESU ne peut être confiée qu'à l'un des 6 émetteurs situés dans l'hexagone et bénéficiant d'une autorisation spéciale.

Le prestataire retenu par la CTM a fait connaître, fin décembre, des difficultés liées au changement de son logiciel de commande. La conséquence est un retard dans la production et la distribution des chéquiers CESU pour toutes les collectivités ayant passé convention avec lui. Le prestataire a d'ores et déjà pris les dispositions nécessaires pour que les CESU parviennent aux bénéficiaires dans les prochains jours.

Le Président du conseil exécutif de Martinique vous prie de bien vouloir excuser la gêne occasionnée et met tout en œuvre pour éviter que cette situation ne se renouvelle.

Fort-de-France le 03 janvier 2019.

Pour le Président du Conseil Exécutif de Martinique
Francis CAROLE
Conseiller exécutif en charge des affaires sociales

Pour le Président du Conseil Exécutif de
la Collectivité Territoriale de Martinique
et par délégation, le Conseiller Exécutif

Francis CAROLE

